

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-349 DU 30 MAI 2008

Chargeant Monsieur Armand ZINZINDOHOUE, Ministre Délégué, Chargé des Transports et des Travaux Publics Auprès du Président de la République de l'intérim de Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour compter du 27 mai 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentiel du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2008-342 du 25 mai 2008 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 25 mai 2008

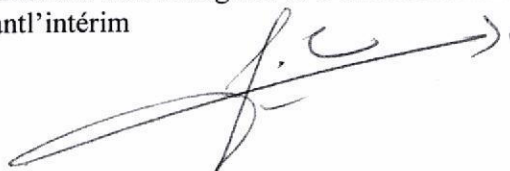
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Mardi 27 mai au dimanche 1^{er} juin 2008, Monsieur Armand ZINZINDOHOUE, Ministre Délégué, Chargé des Transports et des Travaux Publics Auprès du Président de la République est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 mai 2008

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale
assurant l'intérim



Issifou KOGUI N'DOURO.

Ampliation : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2- HAAC 2- HCJ 4- MEPN 4- MDCTTP/PR 4- SGG 4-
AUTRES MINISTERES 25 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1-